N° et Date de parution : 20120731 - 31/07/12 15:13
Periodicité : Quotidien
piwi-1-10-14506-20120731-426559025.pdf
Copyright : AFP

Feu vert définitif et unanime du Sénat au texte sur le harcèlement sexuel

Sénat-justice-social

Le Sénat a adopté jeudi définitivement et à l'unanimité le nouveau projet de loi sur le harcèlement sexuel, deux mois et demi après l'abrogation de ce délit par le Conseil constitutionnel, qui avait soulevé une vive émotion.

Le Sénat a voté les conclusions de la commission mixte paritaire (7 sénateurs, 7 députés) qui a harmonisé les positions des deux chambres après la première lecture.

L'Assemblée nationale va dans la foulée s'emparer à son tour de ces conclusions pour un feu vert définitif du parlement à ce texte présenté en procédure accélérée (une lecture par assemblée) par le gouvernement.

Le Sénat a adopté un ultime amendement du gouvernement rendant applicable le projet de loi à Wallis-et-Futuna, en Polynésie française et Nouvelle Calédonie.

L'abrogation du délit de harcèlement sexuel par le Conseil constitutionnel le 4 mai avait entraîné l'extinction immédiate des procédures judiciaires en cours.

"Les victimes peuvent de nouveau recourir à la justice.

Les voilà désormais armées et mieux armées car l'incrimination est mieux définie et couvre un plan plus large et les sanctions sont mieux proportionnées à la gravité des faits", a déclaré la ministre de la Justice, Christine Taubira.

"La circulaire d'application sera publiée le jour même de la promulgation de la loi" s'est-elle engagée.

Le projet de loi inscrit dans le code pénal une nouvelle définition du harcèlement sexuel afin notamment de prendre en compte plus largement l'ensemble des situations et aggrave les sanctions pénales.

Le délit de harcèlement moral dans le travail est aligné sur celui de harcèlement sexuel et un délit de transphobie est créé.

"Le contrat est rempli et la promesse tenue" s'est félicité le président PS de la commission des lois, Jean-Pierre Sueur.

Esther Benbassa (écologistes) a souligné une "authentique collaboration parlementaire, par delà les différences de sensibilité politique, dans le souci exclusif de garantir aux victimes la possibilité de faire entendre leur souffrance".

"C'est la société tout entière qui a un devoir d'éducation à l'égalité sexuelle", a affirmé la centriste Muguette Dini.

"Quelqu'eût été le résultat des élections nous avions tous le devoir de réagir rapidement" a dit Jean-Jacques Hyest (UMP).

Les sénateurs se sont particulièrement impliqués sur cette question, avec le dépôt de sept propositions de loi et un groupe de travail qui a auditionné toutes les parties en présence.